

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY  
COUNCIL

CONSEIL  
DE SECURITE

S/1334

16 juin 1949

FRENCH

ORIGINAL: ENGLISH

---

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE PAR LE REPRESENTANT DE L'ARGENTINE  
A LA 427<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE, LE 16 JUIN 1949, AU  
SUJET DE L'ADMISSION DE LA FINLANDE COMME MEMBRE DES NATIONS UNIES

Le Conseil de sécurité,

Considérant la Résolution 197 (III), adoptée par l'Assemblée générale  
le 8 décembre 1948, au sujet de la demande d'admission de la Finlande comme  
Membre des Nations Unies,

Déclare qu'à son avis, la Finlande est un Etat pacifique, capable de  
remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire, et, en consé-  
quence,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la Finlande comme Membre  
des Nations Unies.

